



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTÈRE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ET DE L'URBANISME

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT



**SAUVEGARDE DES AIRES PROTEGEES
POUR LA SURVIE DE L'HUMANITE: *Appel à
l'implication effective des communautés riveraines***



Point focal national biodiversité
Nationaal knooppunt biodiversiteit

LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

museum



Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

B.P. 2757 Bujumbura

Burundi

Tél. (257)22234304

E-mail: inecn.biodiv@cbinf.com

Site web: <http://bi.chm-cbd.net>

© CHM-Burundais: Centre d'Echange d'Information en matière de Diversité Biologique, (Clearing House Mechanism), Février 2016

Guide de sensibilisation des communautés riveraines des aires protégées élaboré par AHISHAKIYE Jérôme dans le cadre du «Programme de recherche, échange d'information, sensibilisation et conservation de la biodiversité au Burundi» mis en place dans le cadre du mémorandum d'Accord entre l'OBPE (ex Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN)) et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRScNB).



Point focal national biodiversité
Nationaal knooppunt biodiversiteit

LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be



TABLE DES MATIERES

Introduction	1
I. Menaces sur les aires protégées	3
II. Niveau d'implication effective des communautés dans la conservation des aires protégées	8
III. Vers une implication effective des communautés riveraines ...	18
Conclusion.....	28

INTRODUCTION

Au Burundi, la biodiversité se dégrade à un rythme accéléré. Cela se fait au vue et au su de toutes les couches de la population, des décideurs aux différents niveaux. Il y a un manque criant de prise de conscience pour la sauvegarde de la biodiversité pour les générations présentes et àvenir.

Des actions de sensibilisation du public sont constamment menées pour essayer d'inverser les tendances mais force est de constater que la biodiversité des aires protégées est en continuelle dégradation avec divers conflits entre les communautés locales et les aires protégées. Ce conflit est lié au fait que les besoins et les intérêts des communautés n'ont pas été tenus en compte dans les systèmes de gestion des aires protégées.

Des actions de sensibilisation qui sont menées autour des aires protégées sont souvent effectuées de façon occasionnelle et sans outils de sensibilisation bien structurés contenant des messages clairs en fonction des groupe-cibles bien identifiés. De plus, dans les différentes séances de sensibilisation, les présentateurs se contentent à des exposés et aucun outil n'est laissé aux sensibilisés pour assurer la continuité de la sensibilisation. Ces séances de sensibilisation sont souvent audiovisuelles et passent sur la télévision et seule une partie du public se trouvant dans les centres urbains est touchée. Malgré cela, les menaces continuent à peser sur les aires protégées, ce qui se justifierait par le fait que les groupes qui agissent directement sur les aires protégées ne sont pas touchés dans les différentes activités de sensibilisation.

L'élaboration de ce guide de sensibilisation sur l'implication effective des communautés riveraines servira d'outil de base de toutes activités de sensibilisation. Les communautés riveraines sont appelées à agir sur les menaces afin de redresser les situations négatives étant donné qu'elles ont une influence directe sur les aires protégées. Les communautés riveraines qui sont concernées sont surtout:

- Les agriculteurs;
- Les éleveurs;
- Les pêcheurs;
- Les chasseurs;
- Les apiculteurs;
- Les récolteurs de plantes médicinales;
- Les charbonniers et les coupeurs de bois de chauffe;
- Les scieurs;
- Les exploitants des végétaux pour artisanat;
- Les exploitants des ressources minérales;

Le contenu de ce livret est un ensemble des messages de sensibilisation de chaque groupe cible. Ces messages visent à améliorer le niveau d'implication des communautés riveraines dans la protection des aires protégées. Cet outil va aussi aider les responsables des aires protégées à éduquer et sensibiliser les communautés riveraines. Il permettra également aux communautés riveraines à s'auto-sensibiliser pour la sauvegarde de ces écosystèmes naturels.

I. MENACES SUR LES AIRES PROTEGEES

Comme dit plus haut, les aires protégées subissent des dégradations et des destructions. Celles-ci se subdivisent en quatre catégories à savoir:

- La déforestation et l'épuisement des ressources biologiques;
- Le défrichement cultural;
- La pollution;
- La prolifération d'espèces exotiques.

1. Déforestation et épuisement des ressources biologiques

La dégradation des aires protégées s'exprime par la diminution drastique des espèces végétales du fait de la déforestation d'où la réduction accélérée des ressources biologiques à cause de diverses actions anthropiques. Les causes directes de la déforestation sont:

- Le défrichement cultural;
- L'exploitation anarchique des ressources;
- Les feux de brousse.

2. Défrichement cultural et pâturage dans les aires protégées

Les défrichements culturaux et le pâturage sont à la base de la régression et de la disparition de certains écosystèmes des aires protégées. Cela est lié au besoin de terres, lui-même provoqué par la croissance démographique conjuguée avec l'insuffisance des rendements agricoles.

Ainsi, avec l'exiguïté des terres, les communautés riveraines des aires protégées cherchent des terres encore fertiles par le défrichage ou de pâturage dans des zones encore forestières des aires protégées.



3. Exploitation anarchique des ressources

La surexploitation des ressources biologiques consiste en coupe illicite du bois, le sciage des arbres, la récolte irrationnelle des plantes médicinales, la surpêche avec des engins non appropriés, la chasse, etc.

Toutes ces pratiques très courantes dans les aires protégées réduisent considérablement les écosystèmes et menacent les espèces. A cela s'ajoute l'exploitation abusive des mines ne tenant compte ni d'aucun plan de gestion ni d'une étude préalable d'impact environnemental. C'est le cas de l'orpaillage dans le Parc National de la Kibira, le prélèvement de sable dans le Parc National de la Rusizi, l'extraction du coltan et de la cassitérite dans la Réserve de Murehe.



4. Feux de brousse

Les feux de brousse sont provoqués pour diverses causes à savoir les cultures sur brûlis, la régénération des pâturages et la chasse du gibier. Il existe aussi des feux de débordement lors de l'enfumage des ruches ou de la carbonisation du bois, et des feux criminels provoqués dans le but de nuire.



5. Prolifération des espèces envahissantes

L'introduction des espèces exotiques dans certaines aires protégées constitue aujourd'hui une menace réelle. C'est ainsi que la prolifération de la jacinthe d'eau dans le lac Rweru du Paysage Aquatique Protégé du Nord et ses environs commence à être de plus en plus inquiétante. La prolifération de *Lantana camara* dans le Parc National de la Rusizi a déjà été à l'origine de supplantation de plusieurs types de formations végétales.



II. LA PART DES COMMUNAUTES RIVERAINES DANS LA DISPARITION DE LA BIODIVERSITE DES AIRES PROTEGEES

Les communautés riveraines constituent le groupe cible qui exercent directement les activités dégradatrices sur les aires protégées sous diverses manières. La faible implication des communautés locales et autochtones riveraines se justifie par le fait que les aires protégées mises en défens ne cessent de subir des pressions et des menaces exercées par les communautés à travers la recherche de l'alimentation, le surpâturage, l'exploitation des mines et des carrières, la chasse, etc.

1. Agriculteurs

Les agriculteurs dégradent les aires protégées par l'installation des exploitations agricoles en forêt et d'une manière générale dans les aires mises en défens. La conversion des terres des aires protégées en champs de cultures s'observe dans la plupart des aires protégées du Burundi.

Les agriculteurs défrichent une partie des aires protégées comme c'est le cas dans le Parc National de la Kibira et le Paysage Protégé de Makamba. Parfois ils y installent des habitations comme c'est le cas des villages dans le Parc National de la Rusizi, dans les Réserves Naturelles de Vyanda, Monge et ailleurs. Les actions des agriculteurs se manifestent par:

- Augmentation des superficies cultivées dans les aires protégées;
- Culture dans le sens de la pente favorisant l'érosion du sol;

- Attribution illégale des terres dans le Paysage protégé de Gisagara;
- Pénétration dans les réserves naturelles forestières de Rumonge, Vyanda et Kigwena;
- Dépassement des limites à la recherche des terres cultivables au niveau des monuments naturels de l'Est, cultures sur les littoraux des lacs et pollutions des eaux par les engrais et pesticides.

Conséquence: Au niveau des parties défrichées, les rendements diminuent alors, les agriculteurs recherchent de nouvelles terres dans l'aire protégée et la dégradation se fait en spirale jusqu'à la destruction totale de l'aire censée mise en défens.

2. Eleveurs

Au Burundi, l'élevage est l'un des facteurs de la dégradation des aires protégées. Les éleveurs amènent leurs troupeaux d'animaux souvent clandestinement dans les aires en défens mais à la longue sans se dissimuler comme cela est le cas dans le Parc National de la Rusizi et dans le Parc National de la Ruvubu. Les éleveurs privilégient avant tout l'alimentation de leur bétail au détriment des aires protégées. Ils en arrivent même à allumer clandestinement des feux de brousse dans les aires mises en défens afin de faire pousser de jeunes pousses d'herbe pour l'alimentation des bovins en fin de saison sèche. Le bétail est constitué généralement de bovins et de caprins et parfois d'ovins. Les animaux broutent toute la journée et reviennent autant de fois que possible.

Les actions des éleveurs se manifestent par:

- Pacage fréquent d'un grand nombre de têtes de bétail dans les aires protégées;
- Déclenchement des feux de brousse à la recherche de l'herbe tendre pendant la saison sèche;

Conséquence: *Dans ces dernières, le pacage du bétail accentue l'érosion des sols surtout à cause des piétinements et que généralement cette activité s'exerce sur endroits dépourvus d'arbres, ce qui accentue l'érosion des sols notamment par les eaux de ruissellement qui ne sont plus retenues par la végétation.*

3. Chasseurs

Il y a une dizaine de décennies, se pratiquait au Burundi la chasse à courre sur de grands espaces même en dehors des forêts. Actuellement il est rare de trouver en dehors des aires protégées des personnes pratiquant la chasse. Dans les aires protégées, les chasseurs visent une panoplie d'animaux allant des oiseaux (*Francolinus* sp. par exemple) aux grands herbivores (hippopotames, buffles, singes, etc.) en passant par les antilopes et certains reptiles comme le python de Sebae. Les actions de chasse se font dans la clandestinité, souvent par les Batwa, mais aussi par les autres catégories de population, en particulier des chasseurs des régions frontalières du pays et de l'aire protégée comme cela est le cas au niveau du Parc de la Ruvubu (chasse du buffle).

Parfois la chasse illicite s'organise en équipes qui déciment un grand nombre d'animaux (cas de la chasse au serval dans le Parc National de la Kibira).

Les actions des chasseurs se manifestent par:

- Augmentation du nombre de cas signalés de braconnage et d'animaux tués dans les aires protégées;
- Installation de dispositifs de capture des animaux des aires protégées (à l'affût, pièges, tir avec des armes, dispositif de piégeage à ressort, fosse, cordes tendues, filets etc.).

Conséquence: *La disparition d'espèces d'animaux suite à l'action de chasse et de destruction d'habitats (plus de 10 espèces d'animaux déjà disparues enregistrées) suite à l'action de chasse et de destruction d'habitats depuis la fin des années 1950 (Panthera leo, Loxodonta africana, Gorilla gorilla, etc.) et la diminution drastique des animaux des aires protégées.*

4. Pêcheurs

En cherchant le maximum de prises de poissons avec des méthodes et techniques illicites, les pêcheurs pensent améliorer leurs conditions et ignorent qu'à terme le poisson risque de disparaître de même que le reste de la biodiversité des eaux de pêche et des frayères. Certains oublient, d'autres ignorent qu'à force de mener cette activité de manière illicite, ils s'appauvrissent à terme et privent leur progéniture de bénéficier de la ressource poisson.

De plus les techniques souvent utilisées sont répréhensibles: pêche avec la senne de plage (umukwabu), le filet à poches, qui raflent toute la biodiversité de la zone pêchée, au monofilament (umusipa) qui blesse le poisson au niveau des opercules.

Il y a également la pêche au filet-moustiquaire aux petites mailles qui ne laisse pas repartir le poisson de phase embryonnaire ainsi que la pêche avec un dispositif à percussion qui effraie les bancs des poissons y compris les alevins en vue de leur prise. De plus, les pêcheurs n'observent pas de temps de repos ou de cessation de cette activité pendant les périodes de reproduction et de croissance des alevins. Les actions de pêcheurs se manifestent par:

- Utilisation des méthodes et des outils répréhensibles de pêche;
- Course d'un grand nombre de personnes vers le métier de pêcheur sur les lagunes baignant les aires protégées.

Conséquence: En utilisant les méthodes et techniques prohibées, les pêcheurs capturent toute la biodiversité et les alevins. La biomasse piscicole des lagunes du delta du Parc National de la Rusizi et des lacs du Paysage Aquatique Protégé du Nord risque de diminuer fortement jusqu'à disparaître. Le non-respect de période de repos entraîne la pêche des jeunes poissons et donc une forte diminution de poisson.

5. Récolteurs de plantes médicinales

Les récolteurs des plantes médicinales utilisent des techniques variées:

- La cueillette les fruits et les feuilles destinées à l'usage de médecine traditionnelle;
- L'écorçage au niveau du tronc surtout pour les gros troncs des grands arbres mais aussi les petits arbres et les arbustes.

Les outils sont les haches, les serpettes, et les machettes pour le tronc, les petites houes, les morceaux de bois pointus, les couteaux pour écorcer les racines, etc.;

- L'arrachage ou le déracinement de tout le végétal est pratiqué quand on juge que toute la plante est médicamenteuse comme c'est souvent le cas des herbacées médicinales.

Les actions de récolteurs des plantes médicinales se manifestent par:

- Récolte avec des méthodes et techniques extirpant les espèces dont certaines vont bientôt disparaître;
- Existence d'un nombre pléthorique de récolteurs de plantes médicinales.

Conséquence: *Il y a la diminution, voire la disparition des espèces concernées. Certains médicaments traditionnels sont recherchés même en Tanzanie.*

6. Exploitants des ressources minières et des carrières

L'extraction de l'or, de la cassitérite et du coltan de même que pour les autres minerais demande de creuser des tranchées et des fosses, de poursuivre les filons à des dizaines de mètres de largeur et de profondeur. Cela se fait en général le long des petits cours d'eau d'autant plus qu'il faut trier dans l'eau le minerai. Dans ces conditions, les collines forestières subissent des coupes rases de leurs arbres de même que la végétation, les lits des rivières sont détruits et des tas de terre extraite puis rejetée bouleversent le paysage et la biodiversité de l'aire protégée.

Quant à l'extraction des matériaux de construction, elle se fait en creusant et en retirant les matériaux dans et sur les bords des rivières ou sur les versants des aires protégées.

Conséquence: *L'extraction anarchique des minerais détruit les sols et du relief forestier et désorganise les cours d'eau de l'aire protégée. Le cas d'espèce en est la dégradation des rivières du PNKibira dans les communes de Murwi, Bukinanyana, de Rugazi et de Mabayi. Les lits des rivières disparaissent entravant l'écoulement vers la plaine agricole de la Rusizi, l'envasement de ces lits aggravant ce phénomène. Des collines de l'aire en défens subissent des éboulements et des glissements de terrain ; parfois c'est toute la colline qui descend.*

7. Apiculteurs

Les apiculteurs installent leurs ruches sur les branches situées à une certaine hauteur pour éviter notamment les différents ravageurs comme certains insectes. Certains arbres des aires protégées sont sollicités comme sources de nectar. C'est le cas des espèces des arbres des genres *Brachystegia*, *Julbernardi* et *Parinari curatellifolia*. Dans les zones des forêts claires, la fabrication des ruches traditionnelles pour l'apiculture se fait malheureusement à partir de l'écorce des essences de *Brachystegia* et de *Julbernardia*. En apiculture traditionnelle et moderne, la récolte du miel se fait en enfumant les ruches pour éviter les piqûres des abeilles.

Conséquences: *L'enfumage des ruches peut provoquer des feux de brousse qui enflamment périodiquement les aires protégées avec des pertes énormes de la biodiversité. Il faut ajouter le piétinement des apiculteurs qui abîment la biodiversité de ces aires.*

8. Exploitants des ressources pour artisanat

Afin de fabriquer les différents objets d'artisanat, les artisans ou les collecteurs de leurs matières premières ont besoin de prélever les ressources nécessaires. Les artisans vont eux-mêmes prélever les ressources biologiques (*Cyperus latifolius*, *Eremospatha* sp. *Smilax anceps*, etc.) ou achètent aux autres récolteurs. Lorsque ces personnes effectuent ce prélèvement, elles ne se soucient pas des quantités existantes et des quantités restantes pour l'espèce de végétale concernée.

Dans de rares cas, les espèces recherchées pour l'artisanat sont domestiquées par une replantation à domicile comme c'est le cas du bambou.

Conséquence: *Dans beaucoup de cas, les ressources biologiques utilisées dans l'artisanat diminuent considérablement: c'est le cas de *Cyperus latifolius* dans les aires protégées où il se retrouve comme le Parc National de la Kibira, *Eremospatha* sp. dans la Réserve Naturelle Forestière de Kigwena.*

9. Charbonniers et coupeurs de bois de chauffage

Dans toutes les aires protégées, la recherche du bois de chauffage est une réalité. Cette activité est exercée par la population riveraine et en particulier les femmes et les enfants et se fait clandestinement en se cachant aux gardes forestiers. Cette activité se fait par:

- Le ramassage du bois mort surtout sous forme de branchages tombées à terre ou par le l'arrachage du bois mort encore accroché au tronc d'arbre ou par la pratique d'abattage de bois vivant pour en profiter quand il sera asséché;
- La coupe de bois pour la carbonisation et pour le fumage de poisson. Dans des savanes, la carbonisation autour de certains centres, entraîne la rareté de certaines essences telles que *Parinari curatellifolia*, et *Pericopsis angolensis*, *Entada abyssinica* et *Lannea schimperi*.
- La carbonisation qui amincit remarquablement les forêts de montagne.

Conséquence: *La recherche des ressources végétales des aires protégées sous forme de bois de chauffage domestique, de charbon de bois et de fumage de poisson entre dans la panoplie de facteurs de réduction de la biodiversité. En effet les éléments des diverses essences forestières ou des savanes diminuent d'autant plus que certaines espèces considérées comme très appréciées sont surexploitées. Tel est le cas de *Parinari curatellifolia* et de *Entada abyssinica*. Ajoutons que les risques de feux de brousse deviennent plus imminents avec les pratiques ci-dessus.*

10. Scieurs et les manifestations de leur activité

La recherche du bois d'œuvre pour les planches et les madriers font appel au sciage des essences sciabiles des aires protégées. Pour ce faire, il y a l'identification des arbres reconnus comme convenant au sciage c'est-à-dire qui fournissent des planches bien appréciées. Les arbres forestiers sont aussi recherchés pour la fabrication des pirogues et d'autres objets. Dans quelques cas, des essences exotiques à scier comme le *Grevillea*, les *Eucalyptus* sont plantées en milieu riverain. Les actions des scieurs se manifestent par:

- Coupe d'un grand nombre d'essences pour le sciage;
- Plantation d'essences sylvicoles et agroforestières pour sciage.

Conséquence: *Le sciage est une cause importante de diminution et de disparition des espèces végétales. Il menace les végétaux des strates supérieures telles que Entandrophragma excelsum, Symphonia globulifera, Prunus africana, Hagenia abyssinica, Podocarpus milanjanus et Podocarpus usambarensis.*

III. VERS UNE IMPLICATION EFFECTIVE DES COMMUNAUTES RIVERAINES

Les communautés locales et autochtones ont une part très importante dans la dégradation des aires protégées en défens. Agissant directement sur les ressources naturelles de ces écosystèmes naturels, la persistance de leur faible implication dans la conservation de ces aires protégées. Pour renverser la tendance, la participation efficace des communautés riveraines dans la sauvegarde de ces aires protégées s'avère indispensable et nécessite de mener les actions prioritaires suivantes:

1. Action prioritaire: Prendre des mesures pour lutter contre le défrichement culturel dans les aires protégées et développer une agriculture rationnelle en milieu riverain

Message-clé: Abandonnons la recherche des terres cultivables dans les aires protégées et adoptons les bonnes pratiques agricoles pour l'amélioration de la production agricole.

Problèmes/contraintes à combattre:

- Insuffisance des intrants en agriculture;
- Empiètement sur les aires protégées par les agriculteurs;
- Ignorance des méfaits du défrichement culturel sur la biodiversité des aires protégées;
- Méthodes culturales archaïques qui dégradent le sol (culture le long de la pente, pratique qui favorise l'érosion, monoculture qui appauvrit le sol, etc.);
- Défrichement culturel intense dépassant les limites des aires protégées.

Réponses voulues:

- Dénoncer les personnes qui s'approprient illégalement des terres dans les aires protégées;
- Aménager des courbes antiérosives plantées de haies vives pour lutter contre l'érosion;
- Associer des cultures pour mieux rentabiliser les exploitations exigües en milieu riverain des aires protégées;
- Utiliser les engrais chimiques en y associant la fumure organique pour augmenter la production agricole.

2. Action prioritaire: Prendre des mesures pour lutter contre le pacage du bétail dans les aires protégées afin d'éviter la dégradation de la biodiversité de ces écosystèmes naturels ;

Message-clé: Décourageons le pacage de bétail dans les aires protégées.

Problèmes/contraintes à combattre:

- Surpâturage dans les aires protégées;
- Ignorance de l'impact des feux de brousse sur la perte de la biodiversité des aires protégées;
- Ignorance des bienfaits de la stabulation permanente;
- Dégradation de la biodiversité des aires protégées suite au pacage du bétail (le cas du Parc National de la Rusizi);
- Usage continu des feux de brousse pour faire pousser l'herbe tendre pour le bétail (le cas du Parc National de la Ruvubu);
- Stabulation permanente non pratiquée pour éviter le parcours des animaux dans les parcs.

Réponses voulues:

- S'organiser en groupements d'éleveurs pour avoir des formations sur l'utilité de l'élevage en stabulation permanente ou semi-permanente;
- Aménager des exploitations afin d'appliquer la stabulation permanente ou semi-permanente;
- Dénoncer les cas d'infractions;
- S'organiser en comités villageois pour intervenir massivement à éteindre les feux de brousse;
- Cultiver les plantes fourragères sur les courbes de niveau antiérosifs aménagés dans les champs en milieu riverain;
- Aménager les compostières et rentabiliser la fumure organique pour augmenter la production agricole.

3. Action prioritaire: Prendre des mesures pour arrêter la chasse dans le but de sauvegarder la biodiversité animale des aires protégées du Burundi

***Message-clé:* Luttons contre la chasse dans les écosystèmes naturels pour la sauvegarde de la biodiversité animale**

Problèmes/contraintes à combattre:

- Chasse pratiquée même sur des espèces menacées de disparition;
- Utilisation des méthodes répréhensibles dans la chasse.

Réponses voulues:

- Dénoncer les personnes impliquées dans la chasse;
- Se regrouper en association et formuler de projets d'élevage en milieu riverain des aires protégées.

4. Action prioritaire: Assurer la pêche compatible avec la pérennisation de la biodiversité dans les cours d'eau, lacs et lagunes des aires protégées

Message-clé: Utilisons les filets bien appropriés à la pêche pour la pérennisation de la biodiversité aquatique

Problèmes/contraintes:

- Surpêche dans les lacs et rivières du pays;
- Utilisation des méthodes et techniques répréhensibles de pêche;
- Absence d'autres activités alternatives aux ressources naturelles des aires protégées et génératrices de revenus;
- Pisciculture non développée autour des aires protégées.

Réponses voulues:

- S'organiser en association pour avoir l'accès facile à des formations éventuelles et s'auto-sensibiliser sur les méfaits de la surpêche;
- Dénoncer les pêcheurs utilisant des outils répréhensibles de pêche (senne de plage, filet moustiquaire, substances inhibant le poisson, objets effrayant les bancs de poisson);

- Organiser des campagnes de destruction des outils de pêche prohibés;
- Se regrouper en associations pour pratiquer d'autres métiers afin de désengorger le secteur de la pêche.

5. Action prioritaire: Assurer une récolte des plantes médicinales respectueuse de la biodiversité des aires protégées

Message-clé: Respectons les bonnes pratiques de la récolte des plantes médicinales dans les aires protégées.

Problèmes/contraintes à combattre:

- Récolte des plantes médicinales sans tenir compte du faible stock existant dans les aires protégées;
- Non-respect des techniques respectant l'environnement;
- Non domestication des espèces recherchées dans les aires protégées.

Réponses voulues:

- Demander des autorisations de récolte des plantes médicinales;
- S'organiser en associations pour accéder facilement à des formations sur les techniques de récolte préservant les espèces recherchées comme plantes médicinales;
- Domestication des espèces médicinales dans les agroécosystèmes.

6. Action prioritaire : Prendre des mesures pour arrêter l'exploitation des mines et carrières pour préserver la biodiversité

Message-clé: Luttons contre les activités d'exploitation illégale des mines et des produits carriers dans les aires protégées.

Problèmes/contraintes à combattre:

- Dégradation des paysages des aires protégées par l'exploitation minière;
- Dégradation des paysages des aires protégées par l'exploitation des carrières à la recherche des matériaux locaux de construction.

Réponses voulues:

- Dénoncer les personnes impliquées dans les activités d'extraction minière dans les aires protégées;
- S'organiser en association d'exploitant des mines et solliciter des autorisations d'extraction en dehors des aires protégées;
- S'organiser en associations pour pouvoir accéder à des séances d'éducation sur les méfaits de l'exploitation des carrières dans les aires protégées;
- Se regrouper en comités de suivi de la mise en état des sites exploités après l'extraction des minerais et des carrières.

7. Action prioritaire : Préserver les écosystèmes par la promotion de l'apiculture moderne

Message-clé: Organisons-nous en associations pour promouvoir l'apiculture moderne compatible avec la conservation des écosystèmes naturels.

Problèmes/contraintes à combattre:

- La non-information des apiculteurs aux risques de leur activité sur les aires protégées;
- L'ignorance de l'apiculture moderne;
- Fréquence importante des incendies des aires protégées résultant des feux d'enfumage des ruches installées à même ou dans ces aires;
- Prédominance de ruches traditionnelles occasionnant des coupes importantes d'espèces ligneuses pour la fabrication de ruches.

Réponses voulues:

- Se regrouper en associations pour avoir accès à des séances d'information et de formation éventuelles sur l'impact des feux de brousse résultant de l'apiculture traditionnelle sur la biodiversité;
- Se regrouper en associations pour pratiquer l'apiculture moderne autour des aires protégées;
- Utiliser des enfumoirs modernes ne provoquant pas des feux de débordement même en cas des ruches traditionnelles;
- Alerter les populations en cas de débordement des feux liés à l'apiculture.

8. Action prioritaire : Assurer une exploitation des ressources biologiques destinées à l'artisanat qui se préoccupe de la pérennité de la diversité biologique;

Message-clé: Collaborons efficacement avec les gestionnaires des aires protégées pour la récolte rationnelle les espèces utilisées en artisanat.

Problèmes/contraintes à combattre:

- Méconnaissance de la dynamique des espèces végétales utilisées en artisanat;
- Méconnaissance des méthodes traditionnelles de récolte des végétaux destinés à l'artisanat;
- Exiguïté de terres pour la domestication des plantes destinées à l'artisanat;
- Exploitants ne se souciant pas des quantités disponibles;
- Faible utilisation des méthodes traditionnelles;
- Faible domestication des plantes à usage artisanal s'adaptant aux faibles superficies.

Réponses voulues:

- S'organiser en associations pour pouvoir bénéficier des formations sur la dynamique des végétaux exploités pour l'artisanat sur les méthodes non répréhensibles de coupe;
- Planter les végétaux utilisés en artisanat pouvant s'adapter à de petites superficies (exemple le bambou);

- Solliciter des autorisations auprès des responsables de gestion des aires protégées pour accéder légalement aux ressources destinées à l'artisanat.

9. Action prioritaire : Réguler la recherche des ressources biologiques des aires protégées recherchées pour usage énergétique afin de préserver la diversité biologique

***Message-clé:* Décourageons la recherche de bois de chauffage et la carbonisation dans les aires protégées.**

Problème/contraintes à combattre:

- Dégradation des ressources biologiques des aires protégées suite à la recherche du bois de chauffage et de carbonisation;
- Demande du charbon de bois supérieure à l'offre, source de dégradation des aires protégées;
- Gaspillage d'énergie et grandes quantités de bois combustible aggravant la dégradation des ressources ligneuses des aires protégées;
- Absence d'alternative à l'utilisation des sources d'énergie alternatives;
- Manque de bois et autres combustibles/sources d'énergie en milieu riverain;
- Consommation d'énormes quantités de charbon de bois en ville faisant peser une menace de destruction des aires protégées;
- Insuffisance de l'utilisation des foyers économisant l'énergie diminuant ainsi le recours aux ressources biologiques des aires protégées;

- Insuffisance de l'utilisation des sources d'énergie alternatives qui viendraient à la rescousse des ressources ligneuses des aires protégées.

Réponses voulues:

- S'organiser en groupements pour mettre en place des boisements en milieu riverain des aires protégées;
- Intégrer dans des exploitations des boisements familiaux pour divers usages;
- Faire une exploitation sélective en cas de valorisation des boisements se trouvant dans le milieu riverain des aires protégées;
- Utiliser les foyers et les fours améliorés pour économie le bois;
- Se regrouper en associations pour pouvoir bénéficier des formations éventuelles sur des techniques de carbonisation économisant le bois.

10. Action prioritaire: Combattre le sciage clandestin dans les aires protégées dans le but de sauvegarder la biodiversité

***Message-clé:* Luttons contre le sciage illicite dans les aires protégées en plantant les espèces sciabes en milieu riverain**

Problème/contraintes à combattre:

- Manque d'alternatives pour recourir aux essences des aires protégées;
- Insuffisance des essences sciabes en milieu riverain et ailleurs dans le pays;

- Continuité du sciage clandestin dans les aires protégées;
- Tendances de disparition des essences sciabiles en milieu riverain.

Réponses voulues:

- Dénoncer les personnes impliquées dans le sciage clandestin;
- Introduire dans les propriétés des essences sciabiles en milieu riverain.

CONCLUSION

Le niveau d'implication des communautés riveraines dans la conservation des aires protégées est faible. Cela s'explique par la continuité de dégradation de ces écosystèmes naturels. La participation efficace des communautés riveraines reste indispensable pour l'amélioration de la protection des ressources naturelles des aires protégées. Nous encourageons les communautés riveraines à s'approprier des messages contenus dans ce livret pour s'impliquer davantage dans la sauvegarde durable de la biodiversité.